

Jean-Baptiste André Godin au ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, vers 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)

Collation2 p. (185v, 184bisr)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, vers 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41924>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [vers 1861](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Ministère de l'Agriculture et du Commerce \(France\)](#)

Lieu de destination Paris

Description

Résumé Godin attire l'attention du ministre sur le grave préjudice que cause à son industrie l'exigence de l'administration des douanes de faire obligation aux bateaux chargés de coke et de houille venant de Belgique de décharger à leur arrivée en France. Godin explique que le déchargement à Maubeuge coûte 400 F sans compter la détérioration de la marchandise et il ajoute que cela s'ajoute au coût prohibitif du transport sur le canal de jonction de la Sambre à l'Oise, qui contraint à utiliser les chemins de fer pour des transports importants. Il demande au ministre s'il n'est pas possible, pour éviter les fraudes, de plomber les bateaux avec des cordes et de charger un agent des douanes de la vérification au moment du débarquement. Godin indique au ministre que la situation actuelle menace de mettre au chômage les 800 à 1 000 ouvriers de son usine.

Notes Eugène Rouher (1814-1884) est ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics du 3 février 1855 à 23 juin 1863.

Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#),
[Ressources naturelles](#), [Transport de marchandises](#)

Lieux cités

- [Belgique](#)
- [Canal de la Sambre à l'Oise](#)
- [Maubeuge \(Nord\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

639

Champlain apposé
Le ministre à l'Instruction publique
et des travaux publics

Apposé à l'Instruction

Les mesures que le gouvernement a
eu à prendre au sujet du développement
de l'industrie, ont permis de faire échouer
toute attention sur le grand projet qui
avait été fait et au commerce de l'air
et à son rôle de faire sa partie dans
par l'obligation imposée par la France
aux battues chargées de voile et de bâche d'arriver
à Belgique par la route maritime, de mettre
à terre leur chargement à leur arrivée en
France. Depuis apposé à l'Instruction
publique à l'Instruction publique a été
pas moins que une longue le transport
sont nus ou avantageux auquel que le
gouvernement diffuse de voir par le résultat des
renseignements des droits de douane
les mesures réglementaires prises par l'adminis-
tration des Douanes sur cette question équivaut
à une stricte prohibition du transport
ce qui démontre que l'interdiction de voile
ne peut effectuer à quelque écart que dépasser
dans les ports de France et dans que cela devra faire
à une discrimination valable de la manière
d'en

183-4
Bis

Il faut donc renoncer à la vie dans peine
et transports importants à qui on un
moyen de faire des sommes à faire. Il pour-
rait être une situation évidemment difficile et
mauvaise que je n'aurais pas à vivre que
le gouvernement ou que meurt le valet pour
les usages il est alors au moyen de la police
ou avertis et pas en effet faire visiter les
embarques en plombant les bateaux au moyen
de simples cordes et en chargeant un agent de
la Douane d'accorder un déchargeant à condition
qu'il soit rempli des marchandises qu'il nomme
et que leur valeur soit grande il sera aisé alors
impossible et l'industrie ne serait pas gênée
et charges évaluées au lieu des avantages
que le gouvernement chercher à tirer en
facture de son déchargeur.

Si l'épargne que vous souhaitez faire
appartient à l'opposante ou faire vaillante
si des moyens doivent probablement être pris
pour éviter les difficultés que je vous avance
à des égards il faudra que les révélations
ne soient dévoilées pour faire aussi longtemps
et que l'opposition manue la charge initiale
de décharge le tout à moins endurer
aujoré dans mon voisin et je le sacrifie que
je suis obligé de faire.

Si l'épargne de plus profond respect

Appartient à l'opposante
de votre confiance

à ses amables instructions

Gardien